

Hebdo Canada

Volume 2, N° 25

le 19 juin 1974



Ottawa, Canada.

M. Jules Léger gravement malade, 1

Mise en circulation d'un nouveau billet de banque, 1

Inauguration d'un bureau auxiliaire des passeports, 2

Pour sauvegarder la grue blanche d'Amérique, 3

Timbres olympiques en métal, 3

Le chancelier Roland Michener offre une collection de livres à l'Université Queen's, 4

Mission commerciale en URSS, 4

Tournée d'étude sur l'industrie forestière canadienne, 4

Programme "Explorations", 4

Lutte contre la brucellose, maladie bactérienne des bovins, 5

Extension de la participation canadienne à Chypre, 5

Nouveaux salaires minimums, 5

La réutilisation des huiles de graissage usées, 6

Bourses du CNR, 6

Statistique du bois à pâte et déchets de bois, 6

Représentants d'entreprises québécoises en Europe, 6

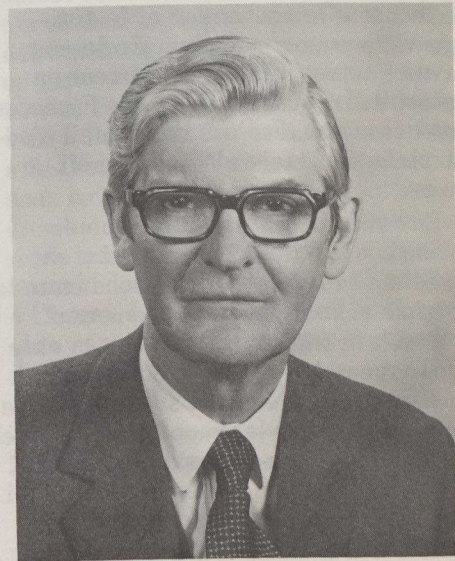
M. Jules Léger gravement malade

Le gouverneur général, M. Jules Léger a été terrassé par une attaque cérébro-vasculaire samedi dernier, à l'issue d'un dîner offert à l'occasion de la collation des grades à l'Université de Sherbrooke.

Les premiers communiqués, nous avaient appris la gravité de cette crise, mais le bulletin de santé du 10 juin fait état d'une amélioration sensible et on nous indique que la situation du patient est "encourageante".

Le gouverneur général a été hospitalisé à la salle des soins intensifs du Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke, où son frère, le Cardinal Paul-Emile Léger, lui a administré le sacrement des malades. Les deux frères avaient reçu des titres honorifiques à la cérémonie marquant le 20e anniversaire de l'Université.

Au moment de publier ces lignes, un communiqué émanant de l'hôpital annonce que M. Léger est conscient et "coopératif", mais que certains symp-



Le gouverneur général, M. Jules Léger tômes de l'attaque n'ont pas encore disparu. Toujours d'après le même communiqué, Son Excellence a quitté la salle des soins intensifs, en dépit de certaines "déficiences neuro-physiques" qui persistent, mais est toujours hospitalisé en chambre privée du CHUS.

Mise en circulation d'un nouveau billet de banque

La Banque du Canada a annoncé le 3 juin que le nouveau billet de banque canadien de \$1 – quatrième de la série – sera bientôt mis en circulation.

Le nouveau billet de \$1 est orné du même portrait de Sa Majesté la reine Elisabeth II que le billet de \$20. Cette effigie servira également pour le billet de \$2. La gravure au verso des billets de \$1 représente la colline parlementaire vue du côté québécois de la rivière Outaouais, avec au premier plan le flottage du bois, scène qui fut familière pendant de nombreuses années.

Parmi les caractéristiques communes à cette coupure de \$1 et aux billets de \$20, de \$10 et de \$5 de la nouvelle série, mentionnons les armoiries en couleurs du Canada et, par comparaison avec les billets de l'émission de 1954, une utilisation plus poussée des couleurs, tant au verso qu'au recto, ainsi

qu'un relief nettement plus prononcé de la gravure.

Les anciens billets de \$1 ne seront pas retirés et continueront donc à être utilisés jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme impropres à la circulation. Leur encours est d'environ 168 millions de dollars.

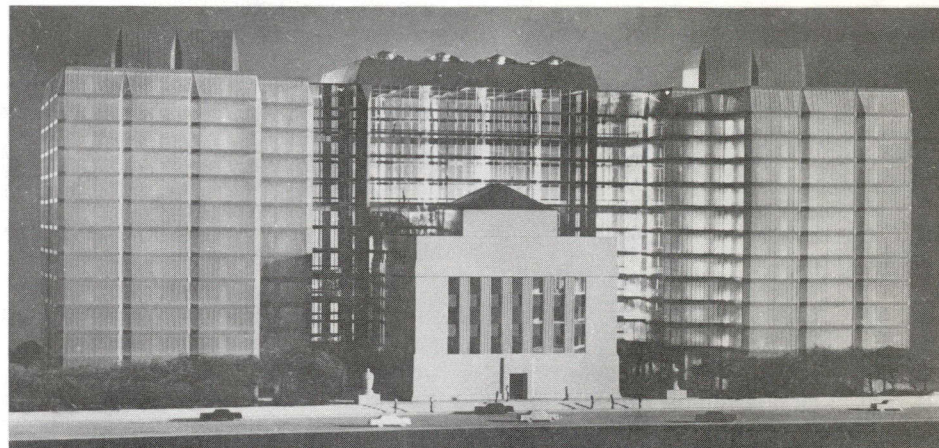
Fonction et responsabilités de la Banque du Canada

La banque du Canada, banque centrale du pays, a ouvert ses portes en mars 1935 et est chargée de la politique monétaire canadienne. L'intégralité du capital-actions est détenu par le ministre des Finances. La Banque n'effectue pas d'opérations bancaires à caractère commercial et ne reçoit pas de dépôts du public. Elle a son siège à Ottawa et neuf agences réparties sur le territoire national.

En vertu de la Loi sur la Banque du Canada, celle-ci est dirigée par un Conseil d'administration composé d'un gouverneur, d'un sous-gouverneur et de douze administrateurs. Ces derniers sont nommés pour trois ans par le ministre des Finances avec l'approbation du gouverneur en conseil. Ils nomment à leur tour le gouverneur et le sous-gouverneur pour sept ans, également avec l'approbation du gouverneur en conseil. Le sous-ministre des Finances participe aux réunions du Conseil d'administration, mais n'a pas le droit de vote.

En 1967, la Loi sur la Banque du Canada a été révisée dans le but de préciser la nature des relations entre la banque centrale et le Gouvernement. Depuis, le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque doivent se consulter régulièrement sur la politique monétaire et sur les rapports de celle-ci avec la politique économique générale. Ces modifications ont également défini de façon formelle comment, en cas de sérieuse divergence d'opinion entre le Gouvernement et la banque centrale, le ministre des Finances peut, au nom du Gouvernement, donner à la Banque des instructions concernant la politique à suivre. Jusqu'à présent, cette disposition n'a jamais été appliquée, mais le cas échéant, il faudra que ces instructions soient formulées en termes explicites et aient une durée d'application clairement spécifiée; il faudra, en outre, qu'elles soient publiées. C'est donc le Gouvernement qui assume en dernier ressort la responsabilité de la politique monétaire, fait qui ne diminue nullement la responsabilité de la Banque du Canada dans le domaine de la politique monétaire et de sa mise en oeuvre.

C'est principalement par le biais de la gestion des réserves-encaisse des banques à charte que la Banque du Canada conduit sa politique monétaire. Aux termes de la Loi sur les banques, qui régleme leurs opérations, ces institutions sont tenues de maintenir une réserve-encaisse, — calculée sur une base bi-mensuelle —, sous forme de dépôts à la Banque du Canada ou de billets de banque canadiens, équivalente à une proportion déterminée de leur passif-dépôts en dollars canadiens (12% des dépôts à vue et 4% des dépôts à préavis). Le principal moyen d'action utilisé jusqu'ici par la Banque du Canada pour modifier le niveau des



Malak

L'architecture des nouveaux bâtiments de la Banque, actuellement en construction, a été conçue en fonction de leur situation privilégiée, au coeur même de la capitale nationale. Le siège actuel de la Banque, terminé en 1938, sera conservé et sera flanqué de deux immeubles de douze étages. Les trois

immeubles du complexe seront reliés par une construction vitrée de la hauteur des plus élevés d'entre eux. Comme on pourra le constater d'après cette photographie de la maquette, les trois nouvelles constructions formeront un cadre symétrique autour du siège actuel.

réserves-encaisse des banques à charte a été l'achat et la vente de titres du Gouvernement canadien dans le cadre d'opérations d'*open-market*. La banque centrale peut également exiger des banques à charte qu'elles maintiennent une réserve secondaire, formée de l'excédent des réserves-encaisse sur le minimum requis, de bons du Trésor et de prêts au jour le jour aux négociants du marché monétaire. La Banque peut, à l'intérieur de certaines limites, modifier le coefficient de réserves secondaires que les banques à charte doivent maintenir.

La Banque du Canada est autorisée à consentir aux banques des avances à court terme garanties par certains titres, et à accorder des facilités temporaires aux négociants du marché monétaire. Elle peut consentir des avances à court terme au Gouvernement canadien. La Banque est tenue d'informer continuellement le public du taux minimum (taux d'escompte) auquel elle est disposée à accorder des avances aux banques.

La banque centrale a le privilège exclusif de l'émission de la monnaie fiduciaire au Canada. La Banque n'est pas tenue de garantir les émissions de billets par de l'or ou par toute autre valeur. Même si la Banque du Canada est en mesure d'influencer la croissance globale de la monnaie et des dépôts bancaires, la proportion de cet agrégat

détenue sous forme de monnaie dépend entièrement des préférences du public, qui peut librement convertir ses billets de banque en dépôts et inversement.

La Banque du Canada exerce également, sans recevoir pour cela de rémunération, les fonctions d'agent financier du Gouvernement. A ce titre, elle gère un compte de dépôts du Gouvernement par lequel passent presque toutes les recettes et dépenses de ce dernier, s'occupe de la gestion de la dette publique et joue un rôle de conseil. Elle agit en outre comme agent du Gouvernement dans la gestion des réserves de change du pays, dont la plus grande partie est détenue par le Fonds des changes au nom du ministre des Finances.

Inauguration d'un bureau auxiliaire des passeports

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur Mitchell Sharp, a annoncé en avril l'inauguration d'un bureau auxiliaire des passeports dans le district de North York; ce nouveau service a pour objectif d'aider à répondre aux demandes toujours plus nombreuses de passeports dans la région de Toronto. On prévoit que le nouveau bureau devrait émettre 22,000 passeports d'ici la fin de l'année. Le nouveau bureau occupera 1,000 pi² dans l'édifice Triumph Tower à Downsview.

Pour sauvegarder la grue blanche d'Amérique



Photo: U.S. Bureau of Sport Fisheries and Wildlife

L'oiseau le plus rare de l'Amérique du Nord: la grue blanche d'Amérique.

Dans un effort soutenu pour sauvegarder la grue blanche d'Amérique de l'extinction, des biologistes du Service canadien de la faune et du *Bureau of Sport Fisheries and Wildlife* des États-Unis ont cueilli récemment 13 oeufs des nids de ces oiseaux, dans le parc national de Wood-Buffalo (Territoires du Nord-Ouest). Un hélicoptère les a ensuite apportés à Fort Smith où on les gardera en incubateur et d'où un jet des forces armées canadiennes les transportera au centre de recherche de la *Patuxent* sur les espèces animales rares et menacées (Maryland).

Si l'éclosion se passe bien, on joindra les jeunes aux 17 autres oiseaux gardés en captivité à la *Patuxent*. On espère que ce groupe produira des jeunes qu'on pourra remettre dans leur habitat sauvage.

On a entrepris en 1967 ce programme de cueillette des oeufs parce qu'on craint que la population sauvage ne puisse survivre sans aide. En effet, une violente tempête ou une maladie grave pourrait éliminer l'espèce d'un seul coup. Même s'il y a habituellement deux oeufs par couvée, peu de familles parviennent à leur aire d'hivernage, à Aransas (Texas), avec plus d'un oisillon; c'est cette observation qui a jus-

tifié l'établissement du programme. Des études du Service canadien de la faune ont montré que le nombre de jeunes qui arrivaient au terme de leur migration vers le sud chaque année représentait, en moyenne, seulement le quart du nombre d'oeufs pondus par les oiseaux en liberté. On en a donc conclu que le fait de prendre un oeuf sur deux de chaque couvée afin d'élever les oiseaux en captivité risquait peu de nuire à la productivité de la volée sauvage.

On a recueilli six oeufs en 1967, dix l'année suivante et dix, de nouveau, en 1969. Depuis, il n'y a eu qu'une seule cueillette, en 1971, au cours de laquelle on a ramassé 11 oeufs. On a décidé de reprendre le programme, à cause du taux de survie très faible des oisillons. Seulement un des deux jeunes qui ont migré vers le sud l'automne dernier a pu survivre à l'hiver, ce qui a réduit la population mondiale des grues blanches d'Amérique à 48 oiseaux.

Aspect général

La grue blanche d'Amérique est un gros oiseau d'un blanc satiné, avec un long cou, un long bec sombre et pointu et de longues et fines pattes noires. Lorsqu'il se tient droit, un gros mâle mesure plus de cinq pieds de hauteur; c'est l'oiseau

le plus grand de l'Amérique du Nord. De près, c'est un bel oiseau majestueux dont on remarque la calotte de peau rouge, les yeux jaune vif et les plumes arquées et retombantes de sa queue. Quand elle est en mouvement, la grue blanche est encore plus impressionnante; ses ailes blanches ont au moins six pieds d'envergure mesurée entre les extrémités des rémiges noires étalées; en plein vol, sa tête et son cou pointent en ligne droite et ses pattes traînent à l'arrière. En vol de régime, ses ailes battent puissamment au rythme de deux battements à la seconde et leur élévation est plus rapide et plus vigoureuse que leur abaissement. La vitesse normale du vol est d'environ 45 milles à l'heure. Le cri de la grue blanche est clair et retentissant, un peu comme le son du cor.

Timbres olympiques en métal

Pour la première fois dans l'histoire philatélique canadienne le ministère des Postes offre en vente des reproductions en bronze, en argent et en or de timbres-poste canadiens, soit les trois timbres olympiques à surtaxe émis le 17 avril dernier.

Les philatélistes et numismates verront dans ces reproductions exactes des Timbres-Jeux olympiques des pièces rares de collection ou des objets d'art qu'ils seront heureux de conserver ou de léguer à leurs descendants.

Chaque timbre de métal mesurera 24 mm sur 40 mm, soit la dimension exacte des timbres émis le 17 avril, et il aura une épaisseur de 1.5 mm. L'ensemble des trois timbres en or contiendra 2¼ onces de Troyes d'or 24 carats, celui en argent 1½ once de Troyes d'argent fin à .999 et celui en bronze également 1½ once de Troyes de bronze bruni.

Chaque timbre métallique portera l'emblème des Postes, son contenu en métal précieux et un numéro de série particulier à chaque ensemble.

Ces ensembles ne seront disponibles que pendant une courte période de temps de 60 jours, soit du 8 juin au 7 août 1974. Toute commande reçue après cette date ne pourra être remplie. Le jeu des trois timbres en bronze se vendra \$20, celui en argent \$50 et celui en or \$750. Il sera également possible de se procurer un jeu combiné comprenant un timbre en bronze, un en argent et un

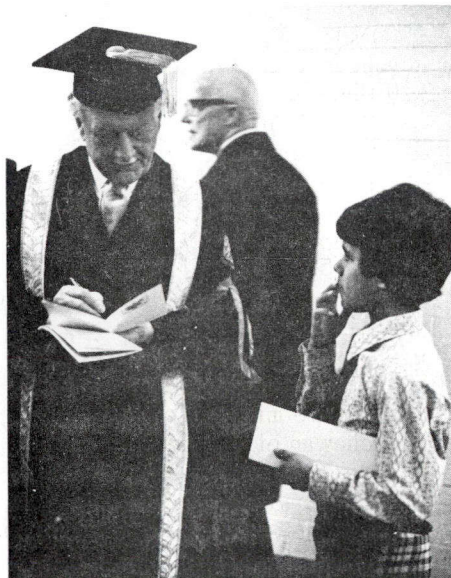
en or au prix de \$300. Les clients qui désireront des ensembles en argent ou des jeux combinés devront préciser s'ils désirent leurs timbres en argent poli ou en vieil argent. Il faudra également ajouter le montant de la taxe provinciale de vente là où elle s'applique.

Chaque jeu de timbres sera présenté dans un attrayant coffret et sera accompagné d'une note descriptive et des trois timbres qui ont inspiré ces pièces de métal.

Cette nouvelle initiative des Postes canadiennes fait partie du programme entrepris en vue de recueillir les fonds nécessaires au financement des Jeux olympiques de 1976, à la formation d'athlètes canadiens qui participeront à ces Jeux et au soutien du sport amateur en général.

Le chancelier Roland Michener offre une collection de livres à l'Université Queen's

M. Roland Michener, ancien gouverneur général du Canada et nouveau chancelier de l'Université Queen's de Kingston fait non seulement profiter cette dernière du fruit de l'expérience qu'il a



Plus de 1,000 membres et amis du corps universitaire de Queen's ont assisté le 5 avril à l'installation de M. Roland Michener, qui devenait le neuvième chancelier de l'Université. Le gracieux concours de certains auxiliaires a facilité la tâche d'un admirateur délégué pour photographier cette journée historique et en conserver l'image dans les albums de souvenirs.

acquise au cours d'une carrière distinguée et variée, mais il lui a aussi fait don d'un certain nombre de volumes destinés à la bibliothèque universitaire.

La collection de 375 livres reflète divers aspects de sa carrière, de ses voyages et des nombreuses occasions spéciales au cours desquelles il a agi à titre de gouverneur général. La collection comprend aussi des livres offerts par des amis.

Quelques-uns des volumes révèlent les goûts particuliers du chancelier: un certain nombre de romans gothiques, signés par leurs auteurs et une collection intitulée *The Horrid Novels of Jane Austen*, envoyée par M. D.P. Varma, comme "un échantillonnage des livres d'agrément de 'nos' ancêtres." On compte aussi des livres d'histoire du Canada.

Un ouvrage de la collection a été offert par l'auteur à l'occasion de l'installation du chancelier. Intitulé *Maritain on the Nature of Man in a Christian Democracy*, il est dédié "à la bibliothèque de l'Université Queen's, à l'occasion de l'installation de mon mari comme chancelier" et signé "Norah Willis Michener".

Mission commerciale en URSS

Une mission commerciale de sept membres s'est rendue en Union soviétique du 24 mai au 8 juin afin de découvrir des débouchés possibles en URSS pour les semences du Canada.

Les sept représentants de cette mission viennent de l'industrie, de l'Université du Manitoba, du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Industrie et du Commerce. Ils ont tenté de déceler quelles sortes de semences le marché soviétique utilise, produit et importe, et après des entretiens avec les autorités soviétiques, d'évaluer les possibilités offertes au Canada.

Les membres de la mission ont fait une tournée des instituts de recherche et des régions de production à Moscou, Leningrad, Volgograd et Krasnodar. Cette mission s'inscrivait dans le cadre des thèmes et du protocole adoptés lors de la première réunion du Groupe de travail Canada/URSS sur Agribusiness en 1973.

Les exportations canadiennes de fourrages (herbe et trèfle) se sont chiffrées à \$14,612,000 en 1972 et à \$18,975,000 en 1973.

Tournée d'étude sur l'industrie forestière canadienne

Plus de 100 hauts fonctionnaires et dirigeants de l'industrie forestière de 15 pays d'Europe et des États-Unis ont entrepris le 26 mai, à Montréal une tournée d'étude de l'industrie forestière canadienne.

Ces visiteurs représentent le Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe qui, pour la première fois, effectue une tournée d'étude à l'extérieur de l'Europe à l'invitation du ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie.

Le Canada devenait membre à part entière de la Commission économique pour l'Europe en juillet 1973 après en avoir été un observateur durant plusieurs années.

L'objectif de cette tournée, qui a pris fin le 8 juin après des visites au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, permettra d'échanger des renseignements techniques et de fournir aux pays d'Europe une meilleure connaissance des ressources forestières, de la technologie et des possibilités industrielles canadiennes.

Les délégués ont étudié les techniques de fabrication du bois et du contre-plaqué; le transport, la manutention et la distribution des produits forestiers; le contrôle de la qualité et d'autres activités connexes.

La Commission économique pour l'Europe, est une institution permanente des Nations Unies, dont les délégués venaient de la Belgique, de la Tchécoslovaquie, de la France, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Italie, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Union soviétique, de l'Espagne, de la Suède, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Yougoslavie ainsi que des États-Unis et du siège social de la Commission à Genève.

Programme "Explorations"

"Explorations" est un programme du Conseil des Arts mis en oeuvre à des fins de découverte de nouvelles formes d'expression et de participation populaire dans les domaines des arts et des sciences humaines, de découverte de faits et de points de vue nouveaux touchant l'histoire et le patrimoine culturel du Canada.

Lutte contre la brucellose, maladie bactérienne des bovins

Selon le Dr A.E. Lewis, directeur de la Division des épizooties du ministère de l'Agriculture du Canada, une légère recrudescence de la brucellose vient de raviver l'intérêt pour la maladie, tout en provoquant un peu de confusion chez certaines personnes.

La brucellose, maladie bactérienne des bovins, s'attaque à l'appareil reproducteur et cause l'avortement, sans toutefois entraîner la mort de l'animal atteint.

L'animal s'infecte par ingestion du micro-organisme qui se propage directement à son appareil reproducteur, où débute l'infection. Quelques bêtes peuvent n'avorter qu'une seule fois, et n'éprouver aucun autre trouble. Cependant, le bétail infecté est un vecteur de la maladie.

Si l'agriculteur découvre qu'une de ses vaches a avorté, il doit communiquer avec le bureau de la Direction de l'hygiène vétérinaire; un vétérinaire ou un technicien viendra prélever des échantillons de sang de son troupeau.

L'échantillon prélevé de la veine jugulaire est envoyé à un laboratoire du gouvernement fédéral.

Ces essais de diagnostic comptent parmi les plus sûrs. Environ 95% du

bétail infecté est décelé au premier essai et 99.5% dans les examens du sang subséquents, pratiqués 30 et 90 jours après la première constatation de la maladie. Les résultats sont communiqués à l'agriculteur environ dix jours après chaque essai.

Si les résultats de l'essai sont positifs, le troupeau de l'agriculteur est mis en quarantaine, avec interdiction d'y ajouter ou d'y enlever des animaux.

Les sujets atteints sont immédiatement abattus et l'agriculteur est dédommagé par le gouvernement fédéral à un taux pouvant aller jusqu'à \$300 pour chaque animal de race, et jusqu'à \$150 pour les autres, ainsi que pour la valeur marchande de la carcasse. La brucellose ne s'attaquant qu'à l'appareil reproducteur, le reste de la carcasse peut être transformé sans danger.

La brucellose peut causer la fièvre ondulante chez l'homme, et peut être contractée en buvant du lait cru d'une vache infectée ou par contact direct avec une matière infectée.

Dans les années 1950, on a déclaré environ 10 à 15 cas de fièvre ondulante chaque année, avec une légère augmentation dans les années 1960. En 1972, on a déclaré 16 cas comparativement à sept en 1973.



M. J.L. Séguin, médecin vétérinaire de la région d'Ottawa, prélève un échantillon de sang de la veine jugulaire d'une

vache en vue de détecter la brucellose, maladie provoquant l'avortement chez les vaches en gestation.

Extension de la participation canadienne à Chypre

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Gouvernement a prolongé la durée de la participation canadienne à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour une nouvelle période de six mois. Il a expliqué que faute de "déconfrontation" militaire de part et d'autre ou de progrès important dans les négociations d'un règlement durable, la présence des Nations Unies continuait d'être requise afin d'éviter les actes de violence entre les communautés en cause.

La Force se compose d'effectifs de l'Australie, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Finlande et de la Suède ainsi que du Canada. Le contingent canadien est le deuxième en importance. L'unité canadienne servant actuellement à Chypre est le 1er Groupe de commandos du Régiment aéroporté canadien qui tient normalement garnison à Edmonton.

Nouveaux salaires minimums

A compter du 1er avril, le salaire minimum fédéral était porté de \$1.90 à \$2.20 l'heure.

Le salaire minimum de Terre-Neuve, qui est maintenant de \$1.80, passera à \$1.90 en juillet et à \$2.20 l'année prochaine; en Colombie-Britannique, le salaire minimum actuel de \$2.25 s'élèvera à \$2.50 en juin; il est de \$2.30 au Yukon; le salaire minimum de l'Ontario ayant été augmenté de 20 cents le 1er janvier est passé à \$2 en général et à \$2.25 pour les ouvriers du bâtiment; \$2 est le salaire minimum courant de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest; en juillet, le salaire minimum de l'Alberta sera augmenté de 10 cents et passera alors à \$2; au Manitoba, il est de \$1.90; le salaire minimum du Québec de \$1.85 est passé à \$2 le 1er mai et s'élèvera à \$2.15 en novembre; celui du Nouveau-Brunswick, qui est actuellement de \$1.75, sera porté à \$1.90 le 1er juillet et à \$2.30 le 1er juillet 1975; le salaire minimum de la Nouvelle-Écosse, qui est de \$1.65, s'élèvera à \$1.80 en juillet; et à l'Île-du-Prince-Édouard, le salaire minimum de \$1.65 pour les hommes sera porté à \$1.75 en juillet.

La réutilisation des huiles de graissage usées

Dans le cadre d'une étude conjointe Canada-Ontario, la *St. Lawrence Cement Company* de Mississauga, Ontario, utilise des huiles de graissage usées comme combustible.

Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jack Davis, a dit espérer que cette étude démontrera que l'industrie du ciment peut utiliser des produits pétroliers usés, sans causer de pollution nuisible de l'air.

"Étant donné que cette industrie est une grande consommatrice d'huile combustible et qu'il y a un four à ciment dans le voisinage de toutes les principales agglomérations urbaines du Canada, l'apport de cette démonstration constituera une étape importante vers la conservation des ressources pétrolières", a ajouté le ministre.

Des rapports préliminaires révèlent que l'huile usée pourrait être utilisée comme combustible; ainsi 90 p. 100 des métaux lourds présents dans l'huile s'incorporeraient au ciment.

Le ministère ontarien de l'Environnement observe actuellement les émissions de l'usine de Mississauga pour les comparer avec celles produites au cours de l'expérience.

"Nous encourageons l'industrie à régénérer d'abord les lubrifiants usés, mais, si la première solution n'est pas réalisable, nous l'incitons alors à utiliser ces huiles comme combustible industriel, pourvu que cela ne crée pas de pollution de l'air", a dit M. Davis.

Cette méthode aurait pour effet de préserver à un niveau convenable les quantités futures de stock d'huiles lubrifiantes de base, actuellement rares, et de libérer une plus grande quantité de pétrole brut pour répondre aux besoins énergétiques.

Selon le ministre, on possède au-

jourd'hui les moyens techniques pour régénérer les lubrifiants usés de manière à ce qu'ils recouvrent des propriétés équivalant à celles des lubrifiants neufs. "Actuellement, a-t-il dit, d'autres pays comme l'Allemagne, l'Italie et l'Australie ont mis en oeuvre de tels procédés et ce, à une échelle commerciale. Malgré ces succès, les huiles régénérées font l'objet de préjugés qui rendent difficile leur écoulement sur le marché. Ces préjugés peuvent toutefois disparaître si les grandes compagnies de pétrole participent activement à la promotion du recyclage de telles huiles."

M. Davis estime qu'environ la moitié des 80 millions de gallons de lubrifiants usés produits chaque année sert au huilage des routes. Une petite fraction, (environ 9 à 10 p. 100) est régénérée et une plus petite fraction encore est utilisée comme combustible, sans considération des émissions résultantes qui polluent l'air. Une partie de ce qui reste est jetée aux égouts, dans les arrières-cours, dans les champs, sur les sites de remblayage, ou évacuée par d'autres moyens inacceptables du point de vue de l'environnement.

Selon M. Davis, "le fait d'utiliser des lubrifiants usés pour huiler les routes n'est pas seulement un gaspillage de ressources naturelles, mais aussi une chose inadmissible du point de vue environnemental, parce que seulement 1 p. 100 de l'huile répandue sur les routes y demeure. Le reste, en même temps que la plupart des métaux lourds qu'il contient, se retrouve finalement dispersé dans l'environnement".

Environnement Canada publiera bientôt un rapport sur une étude préliminaire des lubrifiants usés au Canada.

Bourses du CNR

Le Conseil national de recherches du Canada a accordé 1,906 bourses postgrades et 158 bourses postdoctorales en 1974-75 ce qui donne au total une valeur approximative de 9.1 millions de dollars. La bourse postgrade vaut \$4,050 pour 12 mois alors que la bourse postdoctorale s'élève à \$9,000 pour le même temps.

Ces bourses représentent un aspect important de l'effort du Conseil national de recherches du Canada pour maintenir un potentiel fondamental de formation en recherche dans les domaines de la

science et du génie. L'objectif consiste en l'apport d'une main-d'oeuvre scientifique de niveau supérieur pour créer et appliquer une science correspondant aux besoins des Canadiens.

On accorde les bourses postgrades aux étudiants que l'on juge capables de poursuivre des études supérieures menant au grade Ph.D. Quant aux bourses postdoctorales, elles sont accordées aux étudiants récemment diplômés (Ph.D.) afin de les aider à acquérir de l'expérience additionnelle en recherche ce qui est, dans bien des cas, une condition préalable à une carrière universitaire ou industrielle.

Statistique du bois à pâte et déchets de bois

En mars, la production de bois rond a augmenté de 28% pour se chiffrer à 1,702,186 cunits, contre 1,334,591 un an plus tôt.

La consommation de bois à pâte et déchets de bois a augmenté de 16% pour se chiffrer à 2,820,220 cunits, contre 2,427,572 en 1973; et les stocks de fermeture de ces deux produits ont augmenté à 8,958,394 contre 8,096,601 cunits en 1973. Les arrivages de déchets de bois ont augmenté de 11% pour se chiffrer à 1,003,486 cunits, contre 872,519 un an plus tôt.

Représentants d'entreprises québécoises en Europe

Les dirigeants de neuf entreprises québécoises de l'industrie de la fonderie se rendront en Europe en juin.

Ils y rencontreront des homologues européens dans le but de connaître de nouvelles méthodes de fabrication et éventuellement d'y négocier des accords industriels et des échanges technologiques.

Préparé par la Direction des services internationaux, le voyage de ces industriels les conduira à Düsseldorf, pour l'Exposition internationale des fonderies (Gifa '74), et au Congrès international des fonderies qui se tiendra à Liège.

Après avoir pris part à ces deux manifestations, le groupe québécois se rendra en Grande-Bretagne où des visites et des rencontres industrielles ont été préparées à leur intention.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticario de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.